

**Vous êtes conviés à deux activités
simultanées**

Mardi, 22 novembre 2011, à compter de 18 h

Première activité, de 18 h à 19 h :

- Cocktail d'accueil des nouveaux CGA 2011, section Laval. Activité ouverte à tous.

Deuxième activité, de 19 h à 20 h :

- Souper-conférence sous le thème « Coopératives de travailleurs actionnaires », animé par **M. René Lecavalier, CGA**¹

Rendez-vous au **Restaurant Calvi**, situé au 2940 avenue Pierre Péladeau (Centropolis), à Laval. Téléphone : 450-680-1656.

Inscrivez-vous dès maintenant. Les frais d'inscription sont de 50\$, payables par chèque.

Vous pouvez réserver dès maintenant et ce jusqu'au **13 novembre** à l'adresse courriel suivante : sectionlaval@cga-quebec.org. Veuillez acheminer votre paiement à l'adresse suivante :

Ordre des CGA du Québec – Section Laval

12790 Paul Sauvé
Mirabel, Québec
J7N 0G9

Inscription :

Nom: _____ Prénom: _____

Entreprise: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Courriel : _____

Au plaisir de vous rencontrer le 22 novembre.

Alain Breault, CGA

Président de la section Laval

¹ **M Lecavalier, CGA** est vérificateur sénior chez Gosselin et associés. Son expertise couvre la vérification et la fiscalité des organismes à buts non lucratifs, les organismes de charité et les coopératives. Il a participé à la préparation du référentiel sur les coopératives (comptable et fiscal).

Plan de cours Coopératives de travailleurs actionnaires (CTA)

Généralités

- Définition
- Historique
- Exemple de CTA

Avantages de la CTA

- Pour les employés
- Pour l'employeur

Principales caractéristiques

- Bases du partenariat avec l'entreprise émettrice
- Genre de placements détenus par la CTA
- Conditions de succès pour l'implantation d'une CTA

Aspect légal

- Loi sur les coopératives
- Articles de base

Aspect fiscal

- Statut fiscal de la CTA
 - o Taux d'imposition des CTA
 - o Déductions fiscales
 - o Impôts spéciaux
- Mesures d'aide fiscales et problèmes fiscaux
 - o REER-COOP
 - Rôle du fiduciaire
 - Coût annuel
 - o RIC
 - o Ristournes à impôt différé
- Impôt sur la surcapitalisation (CO-1000R.)
- Imposition des ristournes
- Imposition des intérêts sur les parts privilégiées

Problèmes comptables

- Comptabilisation du placement
- Présentation des parts sociales
- Notes particulières à présenter (exigences de la loi)
 - o Pourcentage des opérations avec les membres
 - o Recommandation du C.A à l'assemblée générale concernant la répartition du trop-perçu

Ressources d'aide pour la création

- Démarche d'implantation
 - o Analyse d'implantation
 - o Constitution légale
 - o Mise en opération